

Les mêmes faisant du commerce à bord des mêmes navires, mais ne vendant pas de liquides.....	125 fr,
Toutes autres professions.....	25 »
Formule de patente.....	2 50

NOTA. — Il est formellement interdit aux navires armés au long cours et au grand cabotage de faire le commerce à leur bord.

Les patentes proportionnelles sont fixées de la manière suivante :

- Négociants de seconde classe, le *dixième* de la valeur locative ;
- Négociants de cinquième classe, le *quinzième* de la même valeur.
- Usiniers, le *cinquantième* ;
- Toutes autres professions, le *vingtième* de la valeur locative.

Impôt particulier pour les professions libérales (arrêté du 25 janvier 1883) :

Agents d'affaires.....	100 fr.
Avocats ou défenseurs.....	300
Commissaires-priseurs.....	100
Huissiers.....	100
Médecins.....	100
Notaires.....	300

Tarif des droits à percevoir pour la vérification des poids et mesures et instruments de pesage.

(Arrêtés des 25 janvier 1883 et 15 mai 1889.)

MESURES DE LONGUEUR.

Double décamètre.....	0 ^f 60	Mètre pour tapissiers.....	0 ^f 25
Décamètre.....	0 60	Demi-mètre.....	0 20
Demi-décamètre.....	0 60	Demi-mètre pour tapissiers..	0 25
Double-mètre.....	0 35	Double-décimètre.....	0 25
Double-mètre pour tapissiers.	0 25	Décimètre.....	0 20
Mètre.....	0 20		

MESURES DE SOLIDITÉ.

Double-stère.....	2 00	Stère.....	2 00
-------------------	------	------------	------

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS ET LES MATIÈRES SÈCHES.

Hectolitre.....	2 00	Double-litre.....	0 15
Demi-hectolitre.....	1 35	Litre.....	0 15
Double-décalitre.....	0 30	Demi-litre.....	0 15
Décalitre.....	0 25	Double-décilitre, décilitre et	
Demi-décalitre.....	0 20	demi-décilitre.....	0 15

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

Double-décalitre.....	1 20	Demi-litre.....	0 20
Décalitre et demi-décalitre...	1 00	Double-décilitre.....	0 25
Double-litre.....	0 60	Décilitre, demi-décilitre, dou-	
Litre.....	0 35	ble centilitre et centilitre..	0 20

1883) :